Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260224-DCM2026_008-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi vingt-quatre février deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 16 février 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Antoine MAHÉ, Rémi BLANCHARD, Élodie CLÉRICE, Régis LANCIEN, Carole MOISAN-MAZÉ, Adjoints, Christophe BOITARD, Serge CARLO, René DAULY, Morgane LE GALL, Didier LE GOFF, Béatrice LE GOUPIL, Annick LE MOING, Vanessa MORIN, Miguel REBOURS, Isabelle RONSOUX, Christelle VARGIU.

Absents non excusés : Kathy LE LEFF, Jacky TOQUET

Secrétaire de séance : Christelle VARGIU

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17
Absents : 2

DCM2026/008 : AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT ÉNERGIE

Madame Le Maire explique que lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications. Il appartient au Conseil de se prononcer sur cet avenant.

L'avenant porte sur :

- L' intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- Une précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- Une précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- La suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver l'ensemble de ces modifications mineures et ces clarifications
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'avenant

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260224-DCM2026_008-DE

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
Christelle VARGIU